

PROJET DE COMPTE-RENDU  
CSS TITANOBEL du 29/05/2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSE ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Sous-préfecture – Préfecture	Mme LAYBOURNE	Sous-Préfète	Présente
SIRACED PC			Absent
SDIS	M. GADAL M. PAULEAU	Chef de groupement Chef de centre de Mirande	Présent Présent
DREAL	M. BERGEROU	Inspecteur de l'environnement	Présent
DDT	M. BLANCHARD	Unité territoriale Sud	Présent
DIRECCTE			Absent
ARS			Absent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Saint-Maur	M. BERNAD	Maire	Présent
Mairie Ponsampère	Mme SORIANO	Maire	Présente
Mairie de Berdoues	M. SENAC	Maire	Présent
Conseil départemental 32			Absent
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	M. RAMON		Absent
Riverain	M. MELLIET	Riverain St Maur	Présent
<b>Collège exploitants</b>			
TITANOBEL	M. SOUSSI M. GRIGNAC	Directeur régional Chargé de mission HSE	Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
TITANOBEL	M. BLANCHET M. MOREL- RICHEBOIS	Chef de dépôt	Présent Absent

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 14 juin 2016
- 2) Bilan annuel d'activité de la société TITANOBEL
- 3) Bilan annuel des actions de l'Inspection des Installations Classées
- 4) Retour sur l'exercice PPI du 5 avril 2016
- 5) Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Madame LAYBOURNE.*

### **1) Approbation du compte rendu de la CSS du 14 juin 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Bilan d'activité de la société TITANOBEL**

M. SOUSSI (TITANOBEL) présente brièvement la société TITANOBEL. Le dépôt de Saint-Maur dépend de la région Ouest dont il a la charge. Il indique que l'activité du dépôt est restée stable sur 2016 (vente de 1269 tonnes d'explosifs / + 1,3 %) malgré une baisse globale de 5 % au niveau national. Des efforts de rationalisation des livraisons ont permis de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les camions.

Le système de gestion de la sécurité n'a pas connu d'évolution notable en 2016 ; les nouvelles instructions de sécurité créées, les opérations de maîtrise des procédés et de l'exploitation, les formations, ainsi que les actions de contrôle du SGS sont présentées.

Aucun accident majeur ni événement pyrotechnique n'a été déploré en 2016 sur le site.

Un exercice POI/PPI a été réalisé le 5 avril 2016. Une révision partielle du POI a été réalisée le 20 octobre 2016 (mise à jour des coordonnées téléphoniques). Le PPI a quant à lui été approuvé le 23 janvier 2017.

Des travaux de modernisation des dispositifs de sûreté du site ont été engagés en 2016 et seront finalisés en 2017.

Madame la sous-préfète pose la question de la suffisance des moyens de lutte contre un éventuel incendie.

M. GRIGNAC (TITANOBEL) confirme la présence sur site d'une réserve d'eau, réceptionnée par le SDIS, dimensionnée pour une heure de lutte incendie, et précise qu'une convention passée avec l'association syndicale gestionnaire de la retenue voisine autorise TITANOBEL à utiliser cette réserve d'eau pour la lutte incendie.

À une question de M. BERGEROU (DREAL), M. BLANCHET (TITANOBEL) répond que les deux impacts de foudre en 2016 sur le site n'ont pas généré de dommages aux installations.

### **3) Bilan des actions de l'Inspection des Installations classées**

M. BERGEROU présente les thèmes abordés lors de l'inspection programmée du 2 juin 2016 (suites données aux dernières visites, état des stocks, gestion des déchets pyrotechniques, fiabilité des mesures de maîtrise des risques, défaillance de la centrale de télésurveillance). Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. L'exploitant a apporté les éléments de réponse à l'ensemble des observations formulées par la DREAL.

Mme SORIANO (Mairie de Ponsampère) souhaite connaître les suites données à la question de la résistance des portes des dépôts à la surpression.

M. BERGEROU précise qu'en l'absence de données techniques du constructeur du dépôt ou de procès-verbal de réception des travaux, l'exploitant a fourni une étude comparative des caractéristiques techniques des portes du dépôt de Saint-Maur avec celles d'un autre dépôt du groupe, plus récent, et dont la résistance à une surpression de 5 bars est confirmée par les

documents techniques disponibles. Il en est ressorti que les portes du dépôt de Saint-Maur sont dimensionnées conformément à cette prescription, reprise dans l'arrêté préfectoral 27 avril 2015.

Mme SORIANO s'interroge sur la sûreté du site et les contrôles réalisés sur ce point.

M. BERGEROU indique qu'il est difficile de communiquer sur le sujet sans risque de remettre en cause la sûreté du site, rappelant que la question de la diffusion des données sensibles pour la sûreté des sites SEVESO a fait l'objet d'une présentation l'an dernier en commission. Il précise toutefois que la DREAL inscrit ce thème à chacune de ses inspections sur les sites SEVESO depuis les événements de l'été 2015, et que les actions de contrôle sûreté sont réalisées en lien avec les forces de l'ordre et la préfecture. Des améliorations des dispositifs ont pu être recommandées et mises en œuvre par l'exploitant. Il convient toutefois de noter que dans le domaine de la pyrotechnie, les règles relatives à la sûreté et à la surveillance des installations sont réglementairement encadrées par un arrêté ministériel du 13 décembre 2005 ; la problématique est donc bien connue et prise en compte par les exploitants.

Mme SORIANO demande si des contrôles inopinés sont réalisés par les services de l'État concernant notamment le timbrage des dépôts.

M. BERGEROU répond que la question du timbrage est essentielle pour la sécurité, les zones de dangers autour du site étant calculées sur la base de cette quantité maximale d'explosifs autorisée à être stockée. Des contrôles inopinés sur ce point sont donc bien réalisés par la DREAL, par exemple en avril 2017.

#### **4) Exercice PPI du 5 avril 2016**

M. BERGEROU présente le contexte de l'exercice PPI qui s'est déroulé le 5 avril : départ de feu à 14 heures sur un camion de livraison chargé d'explosifs à l'entrée du site, non maîtrise de l'incendie, déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) à 14 heures 32 et explosion du camion à 14 heures 42 (fin de l'exercice à 16 heures 34).

Il précise les moyens mis en œuvre par la DREAL et fait part du retour d'expérience : exercice intéressant et déroulé cohérent avec une situation de crise, avec la réserve de la convention de début d'exercice permettant à tous les services d'être opérationnels dès 14 heures, ce qui est peu réaliste compte tenu de la cinétique de l'événement. Il note que l'exercice était facilité par l'instruction récente de l'étude de dangers mise à jour du site.

Un plan d'action global a été mis en œuvre par la Préfecture suite à cet exercice, et le PPI a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 janvier 2017.

Un point d'amélioration relevé par la DREAL concerne la présence de plaquettes PPI au poste de commandement opérationnel (PCO), afin que les représentants des mairies chargés de transmettre par téléphone aux riverains les consignes de sécurité puissent en avoir un exemplaire.

Les interventions des maires présents en séance ayant suscité des doutes quant à la présence des plaquettes PPI à jour dans les mairies, madame la sous-préfète demande à l'exploitant d'en transmettre un exemplaire informatique à la DREAL pour le joindre au compte rendu de réunion, et que chaque participant puisse l'imprimer et la diffuser.

Madame la sous-préfète suggère également qu'une nouvelle distribution de la plaquette par les mairies aux riverains concernés soit l'occasion de récupérer les numéros de téléphone mobile des habitants afin de pouvoir plus facilement les joindre en cas de déclenchement du PPI.

M. SENAC (Mairie de Berdoues) demande si le PCO sera toujours physiquement déployé au centre de secours de Mirande. Mme SORIANO confirme les difficultés de son adjoint à trouver le PCO lors de l'exercice.

Madame la sous-préfète confirme que le PCO est bien fixé au centre de secours de Mirande, comme prévu par le PPI. Elle préconise que chaque maire, destinataire du PPI, diffuse l'information à tout ou partie de son conseil municipal afin que la commune puisse être opérationnelle en cas de crise, même en l'absence du maire.

M. BERGEROU interroge le SDIS sur la possibilité de disposer d'Internet au PCO. Le commandant GADAL répond par la négative mais a fait part après la réunion de la possibilité d'équiper la caserne de Mirande de Wifi d'ici fin 2017.

La DREAL a travaillé sur la mise en ligne sur son site Extranet de nombreux documents accessibles en tout lieu et tout moment à ses agents, mais non accessibles aux personnes extérieures à la structure.

### 5) Questions diverses

Madame la sous-préfète informe les membres de la commission qu'elle assistera le 6 juin 2017, avec la DREAL et la DDT, à la réunion de lancement de l'étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le territoire des communautés de communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers. Elle rappellera à cette occasion l'importance d'intégrer la problématique risques technologiques dans le cahier des charges, afin de pouvoir lancer le plus rapidement possible les diagnostics sur les habitations concernées par le PPRT autour du site Titanobel.

NDLR : Au cours de cette réunion, il a été convenu que le prestataire de l'étude rencontre les 101 communes au cours de réunions collectives organisées à l'échelle de chacun des 3 EPCI participant à l'OPAH. Pour le volet PPRT, une réunion spécifique sera organisée en septembre et associera les maires, les habitants et les services concernés.

M. MELLIET (riverain) interroge l'exploitant sur l'année de construction du dépôt de Saint-Maur.

M. GRIGNAC répond que le dépôt a été construit en 1977 et 1978, et les premiers explosifs vendus en 1979.

M. SENAC pose la question de la construction d'un troisième dépôt d'explosifs évoqué par le passé pour découpler les charges et réduire les zones d'effets.

M. GRIGNAC répond que ce projet n'est plus à l'étude, compte tenu de l'investissement qui serait nécessaire par rapport au gain en termes de zones d'effet.

M. BERGEROU précise que lors de l'instruction de l'étude de dangers en 2015, il avait demandé à l'exploitant de réaliser une étude techno-économique permettant de justifier cette position.

*La séance est levée à 16 heures.*

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète de MIRANDE



Anne LAYBOURNE